



FICHE DE POSTE

Accompagnateur(trice) de bus scolaire – Commune de Tanneron

Intitulé du poste

Accompagnateur(trice) de bus scolaire pour les enfants de moins de 6 ans.

Mission principale

Assurer l'accompagnement, la sécurité, la surveillance et le bien-être des enfants de moins de 6 ans lors des trajets scolaires entre le bus et l'école, ainsi qu'entre l'école et le bus.

Activités et responsabilités

Avant le transport

- Recenser, en semaine N-1, les enfants inscrits et utilisant le transport scolaire.
- Préparer les listes de présence.
- Vérifier régulièrement le contenu du sac d'accompagnateur.

Pendant le transport

- Accueillir les enfants avec bienveillance.
- Vérifier la présence des enfants à la montée et à la descente du bus.
- Assurer la surveillance des enfants durant le trajet.
- Accompagner les enfants de moins de 6 ans :
 - du bus jusqu'à l'école le matin ;
 - de l'école jusqu'au bus le soir.
- Veiller au respect des règles de sécurité et au bon comportement des enfants.

Relations avec les familles

- Adopter en toutes circonstances un langage et une attitude courtois, respectueux et corrects envers les parents, les enfants et les partenaires du service.

Signalement et communication

- Faire remonter toute difficulté, incident ou problématique rencontrée, à l'oral et par écrit, au Directeur de l'ACM.
- Participer au bon fonctionnement du service de transport scolaire.

Limites de fonction

- L'accompagnateur ne se substitue pas aux responsabilités du chauffeur du bus.
- Son intervention concerne prioritairement les enfants de moins de 6 ans.

Horaires de travail

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Matin : 7 h 45 – 9 h 00
- Soir : 16 h 30 – 17 h 30

PROFIL DE POSTE

Compétences requises

- Sens des responsabilités et de l'organisation.
- Capacité à encadrer et rassurer de jeunes enfants.
- Vigilance et réactivité.
- Aptitude à travailler en équipe et à communiquer avec les familles.
- Respect des consignes de sécurité.

Qualités attendues

- Bienveillance.
- Patience.
- Ponctualité.
- Discrétion professionnelle.
- Courtoisie et exemplarité.

Conditions particulières

- Les retraités sont acceptés pour ce poste.
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) sera demandé lors de l'embauche.
- Expérience auprès d'enfants appréciée.

Rattachement hiérarchique

Sous l'autorité du Directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de la commune de Tanneron.